



QUESTIONS ET RÉPONSES

TRANSMISES À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° de ces questions et réponses :	2
N° de la DDP :	15160004
Titre de la DDP :	Services de création de sites Web et de graphisme-Initiative Think tank-Phase 2
Date d'émission :	9 juillet 2015
Auteure:	Lindsay Empey
Nombre de pages :	10

DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

Éléments divers du site Web

1. Question : Quels modules sont actuellement utilisés ou activés sur le site ?

Réponse : Voir la liste des modules en format Excel.

2. Question : Le thème utilise-t-il un cadre des premières phases du cycle de développement ou des préprocesseurs (Twitter Bootstrap, Zurb Foundation, LESS, SASS, etc.) ?

Réponse : Non.

3. Question : Y a-t-il une exigence selon laquelle le contenu doit être accessible, conformément aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) A, AA, etc. ? Le site actuel est-il accessible ?

Réponse : Il n'y a aucune exigence à cet égard, mais le CRDI devrait respecter les WCAG de niveau AA.

4. Question : L'entretien et le soutien sont mentionnés comme faisant partie de la portée. Aux fins de clarification, cela englobe-t-il la mise à jour et l'installation de correctifs liés à l'installation de Drupal, les mises à jour de base, les mises à jour de modules et les correctifs de sécurité critiques ?

Réponse : Oui.

5. Question : Le site devra-t-il être conforme à la LPHO ? Dans l'affirmative, quelle norme devra-t-il respecter ?

Réponse : Non.

6. Question : Y a-t-il moyen de configurer la présentation du site existant de manière à y configurer un environnement d'essai qui permettra d'établir un devis plus précis ? Étant donné que les développeurs ont diverses méthodes de travail, il est utile de comprendre ce avec quoi nous travaillerons avant de déterminer la procédure de modification et les efforts nécessaires. Dans cette perspective, la modification d'un site existant par rapport à la construction d'un nouveau site correspond à la restauration d'un espace patrimonial par rapport à une nouvelle construction; la première de ces deux options n'est pas toujours la plus facile ni la plus économique.

Réponse : Une confirmation est requise; cependant, il est habituellement facile d'exporter et de réimporter des instances dans Drupal.

7. Question : Prévoyez-vous une migration de contenu ?

Réponse : Non, tous les travaux doivent être effectués à partir de la plateforme existante.

Généralités

- 1 Question : Présenterez-vous un tableau financier défini indiquant notre façon d'établir les indemnités journalières proposées ou le prix total des services décrits dans l'énoncé de travail, et votre méthode d'évaluation de ceux-ci ?

Réponse : Nos comprenons que chaque entreprise fonctionne quelque peu différemment sur le plan de la tarification des services. Nous aimerions obtenir un prix global pour la réalisation du projet entier ainsi qu'une ventilation des prix en fonction des services, des taux, des produits ou des produits livrables. Vous trouverez ci-dessous un exemple de présentation. Évidemment, nous sommes ouverts aux suggestions.

Description	Tarif estimatif
Service	Global
Tarifs, au besoin	
Service	Tarif horaire
Produits, au besoin	Estimation
Produit	Coût

- 2 Question : Compte tenu de la complexité de la demande et du nombre de questions présentées, nous demandons respectueusement une prolongation de la période de questions afin de prévoir du temps, à la fin de la ronde de réponses initiale, pour toute question de suivi.

Réponse : Nous ne repousserons pas la date limite de la période de questions. Vous pourrez continuer d'envoyer vos questions au CRDI, mais vous n'aurez aucune garantie d'obtenir une réponse.

- 3 Question : Avez-vous des exigences en matière d'accessibilité ou de WCAG AA ? Le CRDI est une société d'État. Est-il assujéti à des exigences d'accessibilité au Web ?

Réponse : En tant que société d'État, le CRDI suit les normes sur la facilité d'emploi des sites Web établies par le gouvernement du Canada. En ce qui concerne l'accessibilité, le CRDI s'engage à fournir un site Web qui respecte les WCAG 2.0 AA.

- 4 Question : À la section « 5.1 – GÉNÉRALITÉS » de votre demande de propositions, vous indiquez que « *les propositions doivent être d'un maximum de 20 pages, sans compter les annexes* ». Veuillez préciser les renseignements qui pourraient ou devraient être fournis sous forme d'annexes à la proposition de base sur les exigences techniques.

Réponse : Il s'agit simplement d'une ligne directrice globale; il faut éviter de présenter une proposition trop détaillée ou volumineuse. La liste des membres du personnel proposés et mentionnés dans votre proposition technique peut être présentée sous forme d'annexe.

- 5 Question : À la section « 2.3.1 – MODE D'ENVOI », il est indiqué que « *la taille maximale des courriels que le CRDI peut recevoir est de 10 mégaoctets* ». Pour assurer la conformité à cet égard, pouvons-nous soumettre la proposition sur les exigences techniques comme un fichier distinct du fichier des annexes et de la proposition financière, en nous assurant que chaque document individuel respecte la limite de 10 mégaoctets ?

Réponse : Oui.

- 6 Question : Je constate que cela correspond à la phase 2. L'entreprise qui a assuré la phase 1 est-elle invitée ?

Réponse : Il s'agit d'une invitation ouverte.

- 7 Question : L'échéance exigée par le client sera très difficile à respecter pour les fournisseurs. Tout en sachant que le client a un calendrier à respecter, nous lui demandons respectueusement s'il lui serait possible d'accorder aux fournisseurs une prolongation de trois (3) semaines. Une telle prolongation serait avantageuse pour le client, car il obtiendrait une plus grande participation des fournisseurs et

des propositions conformes de meilleure qualité. Le client disposerait ainsi d'un plus grand choix.

Réponse : Les échéanciers ont été rajustés à la modification 1.

- 8 Question : Section 7 – Proposition financière – exigence obligatoire C – Tous les prix doivent inclure une ventilation des frais détaillée relative à la réponse fournie à la section 3 (Énoncé des travaux), conformément à la section 5.6.2. C (Méthodologie/démarche/calendrier). La section 5.6.2 C n'existe pas dans la demande de propositions. Pouvez-vous confirmer la référence à la section C de la page 13 ?

Réponse : On devrait lire ce qui suit : « Tous les prix doivent inclure une ventilation des frais détaillée relative à la réponse fournie à la section 3 (Énoncé des travaux), conformément à la section 6 – CRITÈRES D'ÉVALUATION (EXIGENCES TECHNIQUES) ».

FIN DE LA SECTION QUESTIONS ET RÉPONSES N° 2
